

Pic de pollution : Paris appelle une nouvelle fois à restreindre la circulation des véhicules Crit'Air 4

Mercredi, Paris et l'Ile-de-France vivront leur 5e jour de pic de pollution. Anne Hidalgo, Maire de Paris, renouvèle par conséquent sa demande au Préfet de Police d'étendre les restrictions de circulation aux véhicules Crit'air 4. En parallèle, la Ville de Paris reconduira ses mesures incitatives : gratuité de Vélib', d'Autolib' et du stationnement résidentiel.

Depuis maintenant quatre jours, Paris et la région Ile-de-France sont frappées par un important pic de pollution aux particules (PM10), dont la première cause en zone urbaine est le trafic automobile. Selon AIRPARIF, cette crise sanitaire se poursuivra mercredi et jeudi.

Anne Hidalgo demande au Préfet de Police « de reconduire mercredi et jeudi la circulation différenciée et d'étendre les restrictions de circulation actuellement en vigueur – qui portent sur les véhicules Crit'air 5 et non classés – aux véhicules Crit'air 4 » :

- Les véhicules « Crit'air 4 » sont les véhicules diesel Euro 3, immatriculés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus.
- Les véhicules « Crit'air 5 » sont les véhicules diesel Euro 2, immatriculés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus.
- Les véhicules « non classés » sont les véhicules essence et diesel immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997.

En parallèle, des mesures incitatives seront reconduites une nouvelle fois par la Ville de Paris en offrant aux Franciliens la gratuité de l'abonnement journée à Vélib' et la gratuité de la première heure d'utilisation d'Autolib' pour les nouveaux abonnés. La gratuité du stationnement est toujours mise en place pour les résidents parisiens.

Pour Anne Hidalgo, Maire de Paris : « Les automobilistes doivent faire preuve de civisme, en privilégiant les transports en commun, en pratiquant le covoiturage et en respectant les restrictions de circulation pour les véhicules non classés et Crit'air 5 ».

La Ville de Paris recommande par ailleurs aux personnes fragiles de limiter leurs activités. Des messages de prévention continueront à être diffusés à cette fin sur les panneaux lumineux municipaux et sur le site internet de paris.fr.